



Avis de Course

L'OPTI D'OR

Club Nautique de Saint-Raphaël
Dimanche 24 septembre 2017



Autorité Organisatrice : Le Club Nautique de Saint Raphaël organise en collaboration avec la ligue FFVoile PACA, le dimanche 24 septembre 2017, l'opti d'Or, régate 1 du championnat PACA optimist bassin EST 2017/2018.

1.- Règles :

Cette régate sera régie par :

- les règles de courses à la voile I.S.A.F. 2017/2020
- Les prescriptions de la FFVoile
- Le règlement du championnat départemental.
- Les règles des Classes et le présent avis de course
- Les instructions de course type et annexes aux IC

3.- Inscriptions.

La régate est ouverte à tous les coureurs de la ligue PACA tel que le prévoit le règlement sportif PACA.

Les coureurs devront être titulaire de :

- leur licence voile 2017 compétition valide, ou accompagnée d'un certificat médical.
- Les numéros de voile doivent être conformes aux règles de classe.

Les Inscriptions et le règlement des droits sont à faire jusqu'au samedi 23, 24 h sur : <http://www.cnsr.fr> , une pénalité de 4€ sera exigée pour les inscriptions en retard. Ne pas oublier de signer l'autorisation parentale.

Les inscriptions seront à finaliser dans les locaux du Club Nautique de Saint Raphaël, le dimanche 24 septembre de 9h00 à 10h30 si besoin.

4.- Droits d'inscriptions : 8 euros par personne.

5.- Programme

Dimanche 24 septembre 2017

- 11h20, 1^{er} signal d'avertissement

Il ne sera plus donné de signal d'avertissement après 16h00.

Remise des prix prévue à 17h30.

6. et 7.- Instructions de course et Parcours

Les parcours seront définis dans les IC et les annexes qui seront affichées au panneau officiel du secrétariat selon la Prescription Fédérale.

8.- Classements

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 2.

Si 3 courses sont validées, le plus mauvais score sera retiré pour le classement général.

Le Système de Points à minima de l'annexe A4.1 et A4.2 s'appliquera.

11.- Décharge de Responsabilité

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques ; (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

12.- Sécurité et équipement

- Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.